

**Monsieur le Président du Conseil général,  
il faut un Plan d'urgence pour sauvegarder le service public de PMI du 93**

Le service de PMI et planification familiale du 93 est en péril à force de postes vacants ou non remplacés dans toutes les catégories professionnelles. A ce jour il manque 10 puéricultrices, 11 auxiliaires de puériculture, 14 médecins, 4 sages-femmes, 1 psychologue, 2 secrétaires de circonscription, 5 responsables de circonscription. Par conséquence, des centaines d'enfants ne bénéficient plus en temps et en heure de consultations qui sont fermées par dizaines chaque semaine, des accueils parents enfants ne sont plus assurés, des secteurs de prévention ne sont plus couverts...

Le département affirme vouloir maintenir son engagement financier en faveur de la PMI, pour autant une logique de restrictions de moyens tend à s'imposer. Par exemple, des coupes sont prévues sur le budget d'interprétariat, pourtant indispensable pour accueillir en PMI de nombreuses familles du département.

Nous n'acceptons pas ces reculs qui en annoncent d'autres. Nous sommes attentifs aux évolutions des besoins des familles et à améliorer les réponses de la PMI. Nous défendons une PMI ouverte à tous qui continue à jouer son rôle de correction des inégalités face à l'accès à la prévention et aux soins.

**C'est pourquoi nous vous demandons :**

- *un plan d'urgence pour pourvoir en 2011 tous les postes vacants, sur la base d'emplois statutaires et non précaires,*
- *un plan pluriannuel de recrutement anticipant les départs massifs en retraite des 5 prochaines années,*
- *la garantie et le développement du niveau de financement de la PMI par le département pour assurer l'égal accès des familles à l'ensemble des services de la PMI sur tout le territoire départemental*
- *le maintien de l'activité de la PMI au plus près de la population par l'implantation des centres de PMI au cœur des quartiers, avec des équipes "permanentes" (auxiliaires de puériculture et puéricultrices) de 4 à 5 équivalents temps plein,*
- *la prise en compte de la dimension qualitative et globale du travail pluridisciplinaire des professionnels de la PMI qui ne peut se réduire au seul aspect comptable de l'activité (comme par exemple la pression de plus en plus affirmée pour augmenter le nombre d'actes médicaux par consultation, dans une logique de "résultats" qui met en concurrence professionnels et équipes). C'est toute la réflexion collégiale sur la qualité du travail de prévention qui doit être préservée et valorisée.*

<b>NOM, Prénom</b>	<b>Profession</b>	<b>Ville</b>	<b>Signature</b>

**Pétition à retourner d'urgence**

**à : CGT Crèches-PMI 93 ou à : Sdu-clias93-FSU - Conseil Général 93006 Bobigny Cedex**

**Monsieur le Président de la CPAM,  
il faut maintenir et développer l'engagement financier de la CPAM 93  
en faveur du service de PMI de la Seine-Saint-Denis et de ses usagers.**

La convention entre le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM 93) portant sur le remboursement des actes de la PMI est actuellement renégociée. Dans ce cadre, le financement d'une part importante des activités de la PMI risque de n'être plus assuré. En effet, si jusque là la CPAM contribuait à hauteur de 11 millions d'euros au financement de la PMI, le dispositif envisagé pourrait se traduire par une diminution de près de 2 millions d'euros de ce budget.

Or la contribution du service de PMI du 93 (\*) à la correction des inégalités dans l'accès des enfants, des familles, des femmes, des jeunes à la prévention et aux soins reste plus que jamais indispensable. Ainsi, par exemple, en 2009, 70% des enfants de moins de 2 ans et 58% des moins de 6 ans ont été suivis en PMI. Il demeure essentiel, dans la période actuelle, que la PMI du 93 puisse pérenniser un socle large d'activités (accueil, consultations, bilans de santé, visites à domicile, entretiens psychologiques, actions collectives, accueils parents-enfants...), comme il est indispensable de préserver la pluridisciplinarité des équipes de PMI pour une approche globale de prévention santé.

**C'est pourquoi, pour maintenir une offre de soins préventifs de PMI ouverte à tous et sauvegarder le service public de PMI du 93, nous vous demandons, dans le cadre de la renégociation de la convention sur la PMI avec le Conseil général :**

- *de préserver et de développer le niveau de la contribution de la CPAM au financement de la PMI du 93*
- *à cet effet de pérenniser le niveau actuel de cotation des actes médecins et sages-femmes en PMI par la CPAM 93, et de le faire progresser parallèlement à l'augmentation des cotations d'actes de spécialité inscrits à la nomenclature*
- *de prendre en compte l'activité des puéricultrices, en actes de puériculture réalisés dans les centres de PMI et à domicile, dans la contribution de la CPAM*
- *d'accorder des enveloppes complémentaires au titre des actions collectives de prévention et des programmes de santé publique développés par le service de PMI*

<b>NOM, Prénom</b>	<b>Profession</b>	<b>Ville</b>	<b>Signature</b>

***Pétition à retourner d'urgence***

**à : CGT Crèches-PMI 93 ou à : Sdu-clias93-FSU - Conseil Général 93006 Bobigny Cedex**

(\*) indicateurs témoignant de l'efficacité préventive du travail de la PMI, compte tenu de sa place dans l'offre de soins infantile et familiale du 93, dans le contexte d'une population départementale socialement parmi les plus en difficulté sur le plan national : taux prématurité = 7% (vs 6,3% France entière), taux de surpoids + obésité à 4 ans = 13,5% + 5,2% en 2009 (vs 13,3% + 3,9% pour les 3-10 ans, étude nationale nutrition santé 2006), taux de vaccination ROR à 2 ans = 94,9% (vs 86,3%).